

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2045

2 septembre 2011

SOMMAIRE

Aeriance Investments S.A.	98125	Lefebvre Investissements S.A.	98136
AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l.	98138	Le Jardin d'Amandes S.à.r.l.	98136
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ...	98119	Lenta Luxembourg S.à r.l.	98114
Antin Infrastructure Luxembourg IV	98132	Liberty Globus S.A.	98137
Bati CWA	98118	Lokris S.à r.l.	98136
Carreauxlux S.à r.l.	98118	Lothard Strategies S.A.	98137
Compradore S.A. SPF	98156	Lumino S.A.	98138
Consult Life Luxembourg	98135	Lux Prime Pension - Caisse de Pension ..	98134
Eurofrigo Belux S.A.	98117	Mac's Luxembourg	98145
Feria S.à r.l.	98119	MGP Dial S.à r.l.	98136
Findale Enterprises S.A.	98123	Min.Participations S.A.	98138
Flexilux S.A.	98124	Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.	98119
Frontstorm Sàrl	98118	Musel-Dental S.A.	98138
Gain Capital Participations II S.A., SICAR	98128	New Old Brewery S.A.	98143
Gallion International Holding S.A. SPF ...	98124	Opus Investment 2 S.à r.l.	98144
Gapping Investments Holding S.A.	98125	PC Sat S.à.r.l.	98126
Genesa Services S.A.	98125	Perinvest (Lux) Sicav	98145
Golden Peak	98131	Precical S.A. SPF	98145
Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l.	98132	Prochalux S.A.	98160
Grana Companies	98132	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l.	98137
Hemmingstreet Corporation S.A.	98126	Repco 33 S.A.	98116
HOUSING Invest Society S.A.	98134	Repco 34 S.A.	98132
Immobouill	98135	Rifino Milano S.à r.l.	98124
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent ving-tième (420.) S.e.c.s.	98133	SIT MOBILE Luxembourg	98144
KEY Germany 3 S.à r.l.	98117	Solar Puglia I, S.à r.l.	98160
KEY Germany 4 S.à r.l.	98124	TEMTEX S. A. & Cie. Mobilcrane S.e.c.s.	98134
KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l.	98148	TPG Belair S. à r.l.	98114
Kif Solution S.A.	98156	York Global Finance 51 S.à r.l.	98148
KR Real Estate Corporation S.à r.l.	98123	Zeus Telecom Somaliland S.A.	98138

**Lenta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG Belair S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.411.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TPG Belair S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 160411, incorporated by deed of the undersigned notary, dated 14 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Sascha Nolte, maître en droit residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and able to validly decide on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

- Change of the name of the Company into "Lenta Luxembourg S.à r.l.", amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Lenta Luxembourg S.à r.l." (the "Company") exists between the current shareholder(s) and all persons who will become shareholders thereafter. The Company shall be governed by these articles of association and the relevant legislation."

- Change of the currency of the Company's share capital to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars as published by Bloomberg as at 30 June 2011, being one Euro (€1.00) for one point four four three five United States Dollars (USD 1.4435), amendment of the nominal value of the shares from one Euro cent (€0.01) to one United States Dollars cent (USD 0.01) and reclassification of the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each into one million eight hundred four thousand three hundred and seventy-five (1,804,375) shares of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each, so that the Company's share capital is set at eighteen thousand forty three United States Dollars and seventy-five cents (USD 18,043.75) divided into one million eight hundred four thousand three hundred and seventy-five (1,804,375) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) held by the shareholders of the Company as set forth in the table below:

Shareholder	Number of USD shares held
TPG Opportunity Fund III, L.P.	1,353,281
TPG Opportunity Fund I, L.P.	451,094

consequential amendment of article 5 of the articles of association as set forth below:

" **Art. 5 Share capital.** The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand forty three United States Dollars and seventy-five cents (USD 18,043.75) divided into one million eight hundred four thousand three hundred and seventy-five (1,804,375) shares with a par value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The meeting resolved to change the name of the Company to "Lenta Luxembourg S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The meeting resolved to change the currency of the Company's share capital to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars as published by Bloomberg as at 30 June 2011, being one Euro (€1.00) for one point four four three five United States Dollars (USD 1.4435) and to amend the nominal value of the shares from one Euro cent (€0.01) to one United States Dollars cent (USD 0.01). The meeting resolved to reclassify the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each into one million eight hundred four thousand three hundred and seventy-five (1,804,375) shares of a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each, so that the Company's share capital is set at eighteen thousand forty three United States Dollars and seventy-five cents (USD 18,043.75) divided into one million eight hundred four thousand three hundred and seventy-five (1,804,375) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01). The meeting resolved to allocate the USD shares as set forth in the table set forth in the agenda. The meeting further resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «TPG Belair S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160411 constituée le 14 mars 2011 suivant un acte reçu du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur, Me Sascha Nolte, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Changement de dénomination de la Société en «Lenta Luxembourg S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre le(s) associé(s) existant(s) et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lenta Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

- Changement de la devise du capital social de la Société en Dollar des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis tel que publié par Bloomberg le 30 juin 2011, étant d'un Euro (€ 1,00) pour un virgule quatre quatre trois cinq Dollars des Etats-Unis (USD 1,4435), modification de la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (€ 0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et reclassement des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01) chacune en un million huit cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.804.375) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, de sorte que le capital social de la Société est fixé à dix huit mille quarante trois Dollars des Etats-Unis et soixante quinze centimes (USD 18.043,75) représenté par un million huit cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.804.375) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) détenues par les associés de la Société tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Associés	Nombre de parts détenues en USD sociales
TPG Opportunity Fund III, L.P.	1.353.281
TPG Opportunity Fund I, L.P.	451.094

modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix huit mille quarante trois Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes (USD 18.043,75) divisé en un million huit cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.804.375) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société en «Lenta Luxembourg S.à r.l.» et de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de changer la devise du capital social de la Société en Dollar des Etats-Unis au taux de change Euro / Dollar des Etats-Unis tel que publié par Bloomberg le 30 juin 2011, étant d'un Euro (€ 1,00) pour un virgule quatre quatre trois cinq Dollars des Etats-Unis (USD 1,4435) et de modifier la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (€ 0,01) à un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01). L'assemblée a décidé de reclasser les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01) chacune en un million huit cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.804.375) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, de sorte que le capital social de la Société est fixé à dix huit mille quarante trois Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes (USD 18.043,75) représenté par un million huit cent quatre mille trois cent soixante-quinze (1.804.375) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime des Etats-Unis (USD 0,01). L'assemblée a décidé d'allouer les parts sociales en Dollars aux associés de la Société tel qu'indiqué dans le tableau repris dans l'ordre du jour. L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le bureau a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31908. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100447/150.

(110113717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Repco 33 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.430,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.174.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011101470/30.

(110114101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

KEV Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 761.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.049.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011

- Monsieur Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

- Lux Business Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Victor Joseph Hansen, gérant, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;
- Pascale Petoud, gérant, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;
- Fraser James Kennedy, gérant, avec adresse professionnelle au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011098471/23.

(110111834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Eurofrigo Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.438.

—
Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société EUROFRIGO BELUX S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 92438.

Pétange, le 24 juin 2011.

Concord International Marketing SàRL

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011095634/13.

(110107029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Carreauxlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bati CWA).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 36.954.

L'an deux mil onze, le huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. la société «C.W.A. S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange, ici représentée par son gérant unique, à savoir Monsieur Claude WAGNER, directeur, demeurant au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange;

2. Monsieur Claude WAGNER, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «BATI CWA», ayant son siège social au 30, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.954,

constituée suivant acte notarié du 14 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 30 octobre 1991 et dont les statuts (entre autre la dénomination) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 6 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «Carreauxlux S.à r.l.» avec effet immédiat.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «Carreauxlux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet la fourniture et pose de carrelage et sanitaire et plus généralement l'accomplissement de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Wagner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2011. LAC/2011/31632. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100034/41.

(110113760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Frontstorm Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095636/10.

(110106732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Feria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.561.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Feria S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011095637/15.

(110106744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 130.929.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MORGAN STANLEY CHALDENE S.à r.l.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011095660/12.

(110106765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.175.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.207.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of June.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

There appeared the following:

Albany Molecular Research Inc., a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 122125098 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 2930230, hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 June 2011;

hereafter referred to as the "Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 16th February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 16 May 2006, number 956, page 45843, with a share capital of EUR 26,935,500.-, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.207 (the "Company"). The Company's articles of incorporation were amended the last time by a deed of the undersigned notary, on 17 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1180, on 1 June 2011.

III. In accordance with the law of 12 November 2004, as amended, the duly represented appearing party, declares that the Shareholder is the beneficial owner of the Company and further declares that neither does the contribution in cash to be used to increase the Company's share capital result from, nor will the Company be linked to or in any way involved

in money laundering or terrorist financing as referred to in EU Directive 2005/60/EC of 26 October 2005 on the prevention of the use of the financial system for the purpose of money laundering and terrorist financing, as well as in any other applicable legislation of the European Union or the Grand Duchy of Luxembourg.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of two hundred thirty nine thousand five hundred euro (EUR 239,500.-), so as to raise it from its current amount of twenty-six million nine hundred thirty-five thousand five hundred euro (EUR 26,935,500.-), divided into fifty three thousand eight hundred seventy one (53,871) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each to twenty-seven million one hundred seventy-five thousand euro (EUR 27,175,000.-), divided into fifty-four thousand three hundred fifty (54,350) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

2. To issue four hundred seventy-nine (479) new shares so as to raise the number of shares from fifty three thousand eight hundred seventy one (53,871) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each to fifty-four thousand three hundred fifty (54,350) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and full payment of four hundred seventy-nine (479) new shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, plus a total share premium of ninety-four euro and seventy-four cents (EUR 94.74) by Albany Molecular Research Inc., by a contribution in cash of an amount of three hundred and fifty thousand US dollars (USD 350,000.-) corresponding to an amount of two hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-four euro and seventy-four cents (EUR 239,594.74) as per the exchange rate of 8 June 2011 of 1 EUR being equal to USD 1.4608 as indicated on the official site of the European Central Bank and to allocate the four hundred seventy-nine (479) new shares to the Sole Shareholder.

4. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred thirty nine thousand five hundred euro (EUR 239,500.-), so as to raise it from its current amount of twenty-six million nine hundred thirty-five thousand five hundred euro (EUR 26,935,500.-), divided into fifty three thousand eight hundred seventy one (53,871) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each to twenty-seven million one hundred seventy-five thousand five hundred euro (EUR 27,175,000.-), divided into fifty-four thousand three hundred fifty (54,350) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue four hundred seventy-nine (479) new shares so as to raise the number of shares from fifty three thousand eight hundred seventy one (53,871) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each to fifty-four thousand three hundred fifty (54,350) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

Third resolution - Subscription/Payment

Thereupon, now appeared Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the Sole Shareholder.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to four hundred seventy-nine (479) new shares of the Company with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, and to fully pay in cash all such new shares plus a share premium of ninety-four euro and seventy-four cents (EUR 94.74) by a contribution in cash in an amount of three hundred and fifty thousand US dollars (USD 350,000.-) corresponding to an amount of two hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-four euro and seventy-four cents (EUR 239,594.74) as per the exchange rate of 8 June 2011 of 1 EUR being equal to USD 1.4608 as indicated on the official site of the European Central Bank.

The person appearing declared and the undersigned notary recognised that the newly issued four hundred seventy-nine (479) shares together with a share premium of ninety-four euro and seventy-four cents (EUR 94.74) have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three hundred and fifty thousand USD (USD 350,000.-) corresponding to an amount of two hundred thirty-nine thousand five hundred ninety-four euro and seventy-four cents (EUR 239,594.74) as per the exchange rate of 8 June 2011 of 1 EUR being equal to USD 1.4608

as indicated on the official site of the European Central Bank, proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Sole Shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allocate the four hundred seventy-nine (479) new shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twenty-seven million one hundred seventy-five thousand euro (EUR 27,175,000.-) divided into fifty-four thousand three hundred fifty (54,350) shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty euro (€ 1.750.-).

Declaration

The undersigned notary, who is proficient in English, states herewith that upon request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf juin,

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Albany Molecular Research Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 2930230, ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2011; désigné ci-après comme "l'Associé Unique".

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter:

I. Ladite procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera également annexé au présent acte.

II. La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital de Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 956, page 45843, ayant un capital social de EUR 26.935.500,- et ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.207, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussignée en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1180, le 1^{er} juin 2011.

III. Que la présente assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait donc valablement délibérer et décider sur tous les points inscrits à son ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente neuf mille cinq-cents euros (EUR 239.500,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions neuf cent trente-cinq mille cinq cents euros (EUR 26.935.500,-) représenté par cinquante trois mille huit cent soixante et onze (53.871) à vingt sept millions cent soixante quinze mille euros (EUR 27.175.000,-) représenté par cinquante quatre mille trois cent cinquante (54.350) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

2. Emission de quatre cent soixante dix-neuf (479) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinquante trois mille huit cents soixante et onze (53.871) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune à cinquante quatre mille trois cent cinquante (54.350) ayant une valeur nominale de cinq cents euros

(EUR 500,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de quatre cent soixante dix-neuf (479) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, plus une prime d'émission totale de quatre vingt quatorze euros et soixante quatorze cents (EUR 94,74) par Albany Molecular Research Inc., susmentionné, ("Associé Unique"), par un apport en numéraire d'un montant de trois cent cinquante mille USD (USD 350.000,-), correspondant à un montant de deux cent trente neuf mille cinq cent quatre vingt quatorze euros et soixante quatorze cents (EUR 239,594.74) selon le taux d'échange du 8 juin 2011 d'1 EUR pour USD 1,4608 comme mentionné sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne et l'attribution des quatre cent soixante dix-neuf (479) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente neuf mille cinq cents euros (EUR 239.500,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions neuf cent trente-cinq mille cinq cent euros (EUR 26.935.500,-) représenté par cinquante trois mille huit cent soixante et onze (53.871) à vingt sept millions cent soixante quinze mille euros (EUR 27.175.000,-) représenté par cinquante quatre mille trois cent cinquante (54.350) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatre cent soixante dix-neuf (479) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinquante trois mille huit cents soixante et onze (53.871) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune à cinquante quatre mille trois cent cinquante (54.350) ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

Troisième résolution - Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à quatre cent soixante dix-neuf (479) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, plus une prime d'émission totale de quatre vingt quatorze euros et soixante quatorze cents (EUR 94,74) par un apport en numéraire d'un montant de trois cent cinquante mille US dollars (USD 350.000,-), correspondant à un montant de deux cent trente neuf mille cinq cent quatre vingt quatorze euros et soixante quatorze cents (EUR 239.594,74) selon le taux d'échange du 8 juin 2011 d'1 EUR pour USD 1,4608 comme mentionné sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne.

Le comparant déclare et le notaire instrumentant reconnaît que les parts sociales nouvellement émises plus une prime d'émission totale de quatre vingt quatorze euros et soixante quatorze cents (EUR 94,74) ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de trois cent cinquante mille US dollars (USD 350.000,-) correspondant à un montant de deux cent trente neuf mille cinq cent quatre vingt quatorze euros et soixante quatorze cents (EUR 239.594,74) selon le taux d'échange du 8 juin 2011 d'1 EUR pour USD 1,4608 comme mentionné sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer ces quatre cent soixante dix-neuf (479) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt sept millions cent soixante quinze mille euros (EUR 27.175.000,-) représenté par cinquante quatre mille trois cent cinquante (54.350) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cent cinquante euro (EUR 1.750,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2011. Relation: LAC/2011/27012. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096676/205.

(110110076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Findale Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.554.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 05 juillet 2011 que Monsieur Muller Gilbert a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011095639/15.

(110107305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

KR Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.219.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat daté du 29 juin 2011 que KD REAL ESTATE CORPORATION Sàrl (RCS Luxembourg B 101.221) a transféré six (6) parts sociales ordinaires et une (1) part sociale conjointe à la société RUBIN S.à r.l., (RCS Luxembourg B 127.507) ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, de sorte que celle-ci détient désormais 125 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011095810/17.

(110108229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Rifino Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 145.098.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2011

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 2A Place de Paris à L-2314 Luxembourg avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2011095674/12.

(110107494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

KEV Germany 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.046.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011

- Monsieur Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;

- Lux Business Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

- Victor Joseph Hansen, gérant, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;

- Pascale Petoud, gérant, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;

- Fraser James Kennedy, gérant, avec adresse professionnelle au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011098472/23.

(110111835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Flexilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.500.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011095640/10.

(110107065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gallion International Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 72.129.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095641/10.

(110107045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gapping Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 85.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095642/10.

(110107049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Aeriance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 138.867.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 11 juillet 2011:

En date du 11 juillet 2011, le Conseil d'Administration a pris note de:

- La démission de Monsieur Fabrice BERREBI, de son mandat d'Administrateur d'AERIANCE INVESTMENTS S.A., avec effet au 27 mai 2011.

A l'issue de cette décision, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jacques RUIMY, 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris.

Administrateurs:

- Monsieur David GOAR, 31 Pier Road, Ordnance House, St Helier, JE4 8PW Jersey, îles Vierges Britanniques;
- Monsieur Richard HILLIER, 31 Pier Road, Ordnance House, St Helier, JE4 8PW Jersey, îles Vierges Britanniques;
- Monsieur Rodney HODGES, 31 Pier Road, Ordnance House, St Helier, JE4 8PW Jersey, îles Vierges Britanniques;
- Monsieur Franck RUIMY, 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011102259/24.

(110116475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Genesa Services S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.402.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 5 juillet 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 19, rue de Luxembourg à L-4391 Pontpierre;
- 2) L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Frédéric DALLAMICAUX, né le 21 novembre 1975 à F-Mont - Saint Martin et de Monsieur Stephen SCRIVO né le 9 mai 1982 à F-Thionville tous deux demeurant professionnellement au 12-14, rue du Commerce à L-3895 Foetz, de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- 3) L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Laurent FANTES, né le 1^{er} mars 1976 à F-Villerupt et demeurant professionnellement au 19, rue de Luxembourg à L-4391 Pontpierre.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011095643/21.

(110107499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Hemmingstreet Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.452.

—
EXTRAIT

En date du 18 juillet 2011, l'Assemblée générale Extraordinaire de l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Philippe TOUSSAINT en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 18 juillet 2011;
2. La démission de M. Hans DE GRAAF en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 18 juillet 2011;
3. La démission de Mme Nancy BLEUMER en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 18 juillet 2011;
4. M. Ivo HEMELRAAD, né le 12 Octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 18 juillet 2011 et jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2016;
5. M. Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouvel administrateur de la Société avec effet au 18 juillet 2011 et jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2016;
6. Mme. Monica TIUBA, née le 18 novembre 1978 à Salvador (Brésil), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élue nouvel administrateur de la Société avec effet au 18 juillet 2011 et jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2016;
7. Le siège social de la Société est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.
8. La démission de la société COMCOLUX S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société est acceptée avec effet immédiat;
9. GALINA INCORPORATED, avec son siège social au P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, numéro de registre 313825, est élu nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 18 juillet 2011 et jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101904/33.

(110115878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

PC Sat S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 14, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 161.901.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Monsieur João Filipe MARQUES DOS SANTOS, employé privé, né à Gloria/Aveiro (Portugal) le 15 juillet 1979, matricule n° 1979 07 15 074, demeurant à L-9371 Gilsdorf, 14, rue des Jardins.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de produits électroniques et de tous accessoires y relatifs.

La société peut faire toutes opérations commerciales et financières qui se rattachent directement et indirectement en tout ou partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "PC Sat S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Gilsdorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites par Monsieur João Filipe MARQUES DOS SANTOS, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur João Filipe MARQUES DOS SANTOS, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant. Le siège est établi à L-9371 Gilsdorf, 14, rue des Jardins.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents (1.300) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marques Dos Santos, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 15 juin 2011. Relation: DIE/2011/5826. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juin 2011.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2011096351/79.

(110107099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gain Capital Participations II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.312.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, Maître Léonie Grethen notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Gain Capital Participations II SA, SICAR (the Company), a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement à capital risk or SICAR) formed as a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed by Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on 7 August 2008, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2319 of 23 September 2008

The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.312.

The Meeting is opened at 12.00 (Luxembourg time) with:

- Me Claude CRAUSER, manager, professionally residing in Luxembourg as chairman (the Chairman). The Chairman appoints:

- Me Christof VAN TONDER professionally residing in Luxembourg as secretary and scrutineer of the Meeting (the Secretary and Scrutineer). The Chairman and the Secretary and Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

(A) a convening notice has been sent to all shareholders registered in the Company's register of shares by registered letter dated 10th June 2011.

(B) the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

(C) it appears from the attendance list that 97.814,6 ordinary shares with no par value and 25 IA2 shares, representing 99,50% of the ordinary shares and 83,33% of the IA2 shares of the share capital of the Company, are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below; and

(D) the agenda of the Meeting is the following:

A: By (i) removing all references to IA1 shares and (ii) by restating certain provisions in relation to IA2 shares, the following amendments to the Articles of Incorporation will be made:

First Amendment

Article 6.3 (b) shall be removed;

Second Amendment

Article 6.3 (c) shall be hereafter read as follows:

"(b) the IA2 Shares which:

(i) shall be limited to 30 (thirty) and be reserved to any person which has been approved by the Board as the holder of these shares;

(ii) give their holder the right to receive carried interest in accordance with article 26"

Third Amendment

Article 6.7 shall be removed;

Forth Amendment

The second sentence of article 6.9 (new: article 6.8) shall be hereafter read as follows:

"IA2 shares have no voting rights."

Fifth Amendment

Article 26.3 (c) shall hereafter read as follows:

"Catch-up of carried interest: 100% to holders of IA2 Shares until they have received 15% of that part of the Distributions which exceed 100% of the Capital Contributions of the Ordinary Shareholders;"

Sixth Amendment

Article 26.3 (d) shall hereafter read as follows:

"Exceeding amounts: 85% to the holders of Ordinary Shares in proportion to their respective Capital Contributions and 15% (carried interest) to the holders of IA2 Shares;"

Resolutions

The meeting unanimously takes the following resolutions regarding the amendment of the Articles of Incorporation of the Company:

First Resolution

Article 6.3 (b) of the Articles of Incorporation shall be removed;

Second Resolution

Article 6.3 (c) of the Articles of Incorporation shall be hereafter read as follows:

"(b) the IA2 Shares which:

(i) shall be limited to 30 (thirty) and be reserved to any person which has been approved by the Board as the holder of these shares;

(ii) give their holder the right to receive carried interest in accordance with article 26"

Third Resolution

Article 6.7 of the Articles of Incorporation shall be removed;

Forth Resolution

The second sentence of article 6.9 of the Articles of Incorporation (new: article 6.8) shall be hereafter read as follows:

"IA2 shares have no voting rights."

Fifth Resolution

Article 26.3 (c) of the Articles of Incorporation shall hereafter read as follows:

"Catch-up of carried interest: 100% to holders of IA2 Shares until they have received 15% of that part of the Distributions which exceed 100% of the Capital Contributions of the Ordinary Shareholders;"

Sixth Resolution

Article 26.3 (d) of the Articles of Incorporation shall hereafter read as follows:

"Exceeding amounts: 85% to the holders of Ordinary Shares in proportion to their respective Capital Contributions and 15% (carried interest) to the holders of IA2 Shares;"

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (€ 1.400.-)

There being no further business on the agenda, the chairman adjourns the Meeting at 12:30 (Luxembourg time).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin,

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société (l'Assemblée) Gain Capital Participations II SA, SICAR (la Société), société d'investissement à capital à risque ou SICAR de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constituée suivant acte notarié reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 7 août 2008 qui a été publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2319 du 23 septembre 2008.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.312

L'assemblée est ouverte à 12⁰⁰ heures (horaire luxembourgeois) avec:

- Me Claude CRAUSER, manager, résident professionnellement à Luxembourg, comme président Le président nomme:
- Me Christof VAN TONDER résident professionnellement à Luxembourg comme secrétaire et scrutateur de l'Assemblée

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après désignés comme «Les Membres du Bureau» ou «Le Bureau de l'Assemblée».

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président demande au notaire de noter ce qui suit:

(E) un avis de convocation à l'Assemblée a été adressé à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires de la Société par lettre recommandée en date du 10 juin 2011.

(F) les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et / ou les détenteurs de procurations qui représentent les actionnaires absents ainsi que les membres du bureau. La liste susmentionnée ainsi que les procurations après avoir été signées "nec varietur" par les personnes qui représentent les actionnaires absents et le notaire soussigné, resteront annexées au présent procès-verbal;

(G) il ressort de la liste de présence que 97.814,6 actions ordinaires et 25 actions IA2, représentant 99,5% des actions ordinaires et 83,33% des actions IA2 du capital social souscrit de la Société, sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment informés et qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous, et

(H) l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

A: En (i) supprimant toutes les références aux actions IA1 et (ii) en modifiant certaines dispositions par rapport aux actions IA2, les amendements suivants seront apportés aux Statuts de la Société:

Premier amendement

L'article 6.3 (b) devra être retiré;

Deuxième amendement

L'article 6.3 (b) devra être remplacé par le texte suivant:

(b) Les actions IA2 qui:

(i) doivent être limitées à 30 (trente) et être réservées à toute personne qui a été approuvée par le Conseil d'administration en tant que détenteur de ces actions;

(ii) donnent à leur détenteur le droit de recevoir des intéressements («carried interest») sur le capital investi conformément à l'article 26"

Troisième amendement

L'article 6.7 devra être retiré;

Quatrième amendement

La deuxième phrase de l'article 6.9 (nouvel article 6.8) devra être remplacée par le texte suivant:

"Les actions IA2 n'ont pas de droit de vote."

Cinquième amendement

L'article 26.3 (c) devra être remplacé par le texte suivant:

"Le rattrapage («catch up») des intéressements («carried interest»): 100% aux détenteurs d'actions IA2 jusqu'à ce qu'ils aient reçu 15% de la part des distributions excédant 100% de l'apport en capital des actionnaires ordinaires;"

Sixième amendement

L'article 26.3 (d) devra être remplacé par le texte suivant:

"Montants excédentaires (plus-values): 85% aux détenteurs d'actions ordinaires au prorata de leur apport en capital respectif et 15% (intéressements («carried interest») aux détenteurs d'actions IA2; "

98131

Résolutions

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions ci-dessous concernant la modification des Statuts de la Société:

Première résolution

L'article 6.3 (b) des Statuts de la Société doit être retiré;

Deuxième résolution

L'article 6.3 (c) des Statuts devra être remplacé par le texte suivant:

(b) Les actions IA2 qui:

(i) doivent être limitées à 30 (trente) et être réservées à toute personne qui a été approuvée par le Conseil d'administration en tant que détenteur de ces actions;

(ii) donnent à leur détenteur le droit de recevoir des intéressements («carried interest») sur le capital investi conformément à l'article 26"

Troisième résolution

L'article 6.7 des Statuts doit être supprimé;

Quatrième résolution

La deuxième phrase de l'article 6.9 des Statuts (nouvel article 6.8) devra être remplacée par le texte suivant:

"Les actions IA2 n'ont pas de droit de vote."

Cinquième résolution

L'article 26.3 (c) des Statuts devra être remplacé par le texte suivant:

"Le rattrapage («catch up») des intéressements («carried interest»): 100% aux détenteurs d'actions IA2 jusqu'à ce qu'ils aient reçu 15% de la part des distributions excédant 100% de l'apport en capital des actionnaires ordinaires; "

Sixième résolution

L'article 26.3 (d) des Statuts devra être remplacé par le texte suivant:

"Montants excédentaires (plus-values): 85% aux détenteurs d'actions ordinaires au prorata de leur apport respectif et 15% (intéressements («carried interest») aux détenteurs d'actions IA2;"

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais et rémunérations et charges diverses qui pourraient incomber à la Société résultant du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euro (EUR 1.400.-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée par le Président du Conseil d'administration à 12h30 (horaire luxembourgeois).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. A la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été établi au Luxembourg à la date mentionnée en tête du présent acte.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs prénoms, noms et lieu de résidence, lesdites personnes ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Crauser, Van Tonder, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29352. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094507/189.

(110106947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Golden Peak, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour GOLDEN PEAK

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011095645/15.

(110106769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Antin Infrastructure Luxembourg IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mélanie Biessy / Jose Maria Trias

Manager A / Manager B

Référence de publication: 2011095702/12.

(110107811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.777.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2011095646/10.

(110106737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Grana Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.311.

Décision de l'Associé Unique en date du 30 mai 2011

L'actionnaire unique accepte la démission de MULLERBACH INC et nomme, comme administrateur unique - et administrateur-délégué, Pietro ARGENTO, administrateur, né le 10/04/1954, domicilié 8, Chemin des Gingeolles à F-38360 Sassenage.

Le mandat prend effet dès ce jour pour une durée de six ans.

Pour acceptation du mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué

Pietro ARGENTO

Référence de publication: 2011095647/14.

(110107354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Repc 34 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 806.980,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.176.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur" avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011101471/30.

(110114103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent vingtième (420.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.490.

Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent vingtième (420.) S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 160490

5, Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Wolfgang Kirn

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,
- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11:

Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 137.600 € auf 37.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 37.500 € herabgesetzt.
- c) TOP 12:

Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.

- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 37.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011099887/39.

(110113142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Lux Prime Pension - Caisse de Pension, Fondation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 50.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 juin 2011

Le Conseil désigne Monsieur Jean-Marie Azzolin comme administrateur de la Caisse en remplacement de Monsieur Nico Kirsch.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Marie Azzolin est: 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Carlo WAMPACH / Corinna LUDES

Référence de publication: 2011095652/15.

(110107426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

HOUSING Invest Society S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 17C, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 94.036.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société HOUSING INVEST SOCIETY S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 94036.

Pétange, le 24 juin 2011.

Concord International Marketing SàRL

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011095648/13.

(110107032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

TEMTEX S. A. & Cie. Mobilcrane S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.685.

*Gesellschafterbeschluss zur Vorlage
beim Luxemburgischen Handelsregister*

Name der Gesellschaft:

TEMTEX S.A. & Cie. MOBILCRANE S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 145.685

5, Baachergaass, L-5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Rudolf Jackels

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,
- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,

- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11:

Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 150.100 € um 100.600 € auf 49.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 150.000 € auf 49.500 € herabgesetzt.

TOP 12:

Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0€.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 49.500 €.
- TEMTEX Management S.A. als Komplementär mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011099961/39.

(110113043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Consult Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 135.923.

Extrait analytique du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2011

L'Assemblée statuant à l'unanimité, prend acte de la nomination de Monsieur Denis Van Loock, née le 13/09/1962 demeurant à B-6700 Arlon, rue de l'Europe 34 au poste d'Administrateur:

A l'unanimité elle accepte la nomination de Monsieur Denis Van Loock née le 13/09/1962 demeurant à B-6700 Arlon, rue de l'Europe 34 au poste d'Administrateur Délégué.

Ces mandats ne prendront effet qu'à partir du 15 mai 2011 pour se terminer après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2013.

L'Assemblée décide de renouveler, le mandat de Monsieur Etienne Proesmans. Il expirera au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes au 31/12/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 mai 2011.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme à l'original

Pour [ed-g] SA

Dominique Dejean

Président

Référence de publication: 2011098227/22.

(110111484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Immobouill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 112.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011095649/10.

(110107070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095651/10.

(110106757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Le Jardin d'Amandes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 12, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 101.630.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095654/10.

(110106771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

MGP Dial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.367.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Mark James Terry demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour MGP Dial S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011102356/24.

(110116267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Lefebvre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 56.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011095655/10.

(110106752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Liberty Globus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.112.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

LIBERTY GLOBUS S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur B

Référence de publication: 2011095656/15.

(110106743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 103.337.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} juillet 2011.

En date du 1^{er} juillet 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Lont, gérant, né le 10 décembre 1961 à Amsterdam au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 123, Fred. Roeskestraat, NL-1076 Amsterdam, Pays-Bas en tant que gérant de la Société, et ce à partir du 1^{er} juillet 2011.

- d'accepter la démission de Jan Scholts, gérant, né le 8 novembre 1958 à Amsterdam au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 123, Olympic Plaza, Fred. Roeskestraat, NL-1076 EE Amsterdam, Pays-Bas en tant que gérant de la Société, et ce à partir du 1^{er} juillet 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Johan Dejans
- Wilfred van Dam
- Richard Brekelmans
- Joost Tulkens
- Bert Seerden
- Hille-Paul Schut
- Johanna van Oort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Johan Dejans

Mandataire

Référence de publication: 2011099940/29.

(110113161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Lothard Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095657/10.

(110107050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Lumino S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 46.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signatures.

Référence de publication: 2011095658/10.

(110107074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Min.Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 58.847.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2011. Signature.

Référence de publication: 2011095663/10.

(110106753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Musel-Dental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 66.328.

Auszug der Sitzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 6. Juli 2011

Das alleinige Verwaltungsratsmitglied stellt fest dass alle Aktien der Gesellschaft von einem einzigen Inhaber gehalten werden so dass sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft durch ein alleiniges Mitglied gültig zusammensetzt.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Frau Elke Mayer mit Wirkung zum 7. Juli 2011 und nimmt deren Rücktritt an.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011095665/13.

(110107505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 95.401.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06.07.2011. Signature.

Référence de publication: 2011095708/11.

(110108332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Zeus Telecom Somaliland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 161.834.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighth day of June.

Before Maître Marc LECUIT, Civil Law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ZEUS TELECOM S.A., a "société anonyme" organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, Grand Duchy of Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés),

hereby represented by Mr. Lars GOSLINGS, Attorney at Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her aforesaid capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which the party declares to incorporate.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg "société anonyme" is hereby formed under the name "ZEUS TELECOM SOMALILAND S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles.

Art. 3. The Company has its registered office in the district of Luxembourg (Commune de Luxembourg), Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the district by decision of the board of directors or, in case where there would be only one sole director, by decision of this director.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the law.

The Company may have, by decision of the board of directors or, in case where there would be only one sole director, by decision of this director, offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors or, the sole director as the case may be, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the cease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. The purpose of the Company is the provision of services in the area of telecommunication and network operator management.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may furthermore guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one (1) cent each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") comprising at least three members, who elect a president. Their mandate may not exceed six years.

In the event where the Company has one sole shareholder, it shall be managed by a sole director.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and releases with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

Exceptionally, the first managing director may be nominated by the first general meeting that follows the incorporation.

All acts binding the Company shall be signed either by (i) two Directors including the signature of a Managing-Director for any commitment taken or payment made by the company for an amount exceeding five thousand Euros (EUR 5,000.-) or (ii) by a Managing-Director for any commitment taken or payment made by the company for an amount up to five thousand Euros (EUR 5,000.-) included.

In the event where the Company has one sole director it will be bound by the signature of this director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations shall be supervised by one or more auditors.

Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual general meeting is held the 3rd Wednesday of June at 10 a.m. at the Company's Registered Office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

The convocation notices for general meetings are made in accordance with legal provisions. They are not necessary when all shareholders are present or represented and had declared to be prior knowledge of the agenda.

Each share entitles to one vote.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit should be allocated and distributed.

Art. 14. For any points, which are not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts (Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée).

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The subscriber has subscribed all the shares of the Company.

The shares have been paid-up up to the limit of thirty two point twenty six per cent (32.26%), proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of ten thousand Euros (EUR 10,000.-) is as now at the disposal of the Company.

Statement

The undersigned notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.
2. Are appointed as directors (administrateurs):

- Mr. Jean-Christophe VIGUIER, director of companies, born on January 2nd, 1973 in Figeac (France) residing at 6, rue Emeringerhaff, L-5421 Erpeldange, Grand Duchy of Luxembourg,
 - Mr. Thierry JANNOT, director of companies, born on May 7th, 1962 in Paris (France) residing at CH-1095 Lutry, 73, Route de Lavaux, Switzerland,
 - Mr. Guillaume TARI, director of companies, born on December 28th, 1968 in Talence (France), residing at F-83330 le Camp du Castellet, Domaine de la Begude.
3. Is appointed as managing director (administrateur-délégué): Mr. Jean-Christophe VIGUIER, prenamed,
 4. Is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes): "PKF ABAX AUDIT S.A.", registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.867 and having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
 5. The address of the Company is set at L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
 6. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2017.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

«ZEUS TELECOM S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Basseur, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après, la «Comparante»)

ici représentée par Maître Lars GOSLINGS, "Advocaat", avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre ceux présents et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «ZEUS TELECOM SOMALILAND S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services de conseils dans le domaine de la télécommunication et la gestion d'opérateur.

La société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'un (1) cent chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le «Conseil d'administration») composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Dans le cas où la société est détenue par un actionnaire unique, celle-ci pourra être gérée par un administrateur unique.

Art. 7. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué de la société peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des associés, se déroulant immédiatement après la constitution de la société.

La société se trouve engagée, (i) soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle d'un administrateur-délégué pour tout engagement pris ou paiement effectué par la société pour un montant supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000,-), (ii) soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour tout engagement pris ou paiement effectué par la société pour un montant jusqu'à cinq mille euros (EUR 5.000,-) compris.

Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, celle-ci sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil d'administration ou la personne déléguée par le Conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un décembre (31).

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique ZEUS TELECOM S.A.

Les actions ont été libérées à concurrence de trente deux virgule vingt six pour cent (32,26%) par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille (EUR 10.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent euros (EUR 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, la Comparante pré-qualifiée, agissant ès-qualités, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de directeurs est fixé à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).
2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1973 à Figeac (France), demeurant à 6, rue Emeringerhaff, L-5421 Erpeldange Grand-Duché du Luxembourg,
 - Monsieur Thierry JANNOT, administrateur de sociétés, né le 7 mai 1962 à Paris (France) demeurant à CH-1095 Lutry, 73, Route de Lavaux, Suisse,
 - Monsieur Guillaume TARI, administrateur de sociétés, né le 28 décembre 1968 à Talence (France), demeurant à F-83330 le Camp du Castellet, Domaine de la Begude.
3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, pré-qualifié.
4. Est nommée commissaire aux comptes: la société «PKF ABAX AUDIT S.A.», ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.867.
5. Le siège de la société est fixé à 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Version faisant foi

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la Comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. GOSLINGS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 9 juin 2011. Relation: MER/2011/1154. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093102/268.

(110104787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

New Old Brewery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.424.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2011.

New Old Brewery SA

Robert van' t Hoef

Administrateur B

Référence de publication: 2011095666/14.

(110106745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SIT MOBILE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.713.

L'an deux mille onze, le cinq juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit espagnol "SIT WORLD WIDE SL", établie et ayant son siège social à E-08328 Alella (Barcelone), passeig Marià Estrada, numéro 12, lettre J (Espagne), inscrite au Registro Mercantil de Barcelone, tome 41501, folio 69, Hoja B 387144, inscription 1,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "SIT MOBILE Luxembourg", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-6136 Junglinster, 10, rue de la Montagne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160713, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société ("Associée Unique") et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de transférer, avec effet au 1^{er} juillet 2011, le siège social de Junglinster à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, et de modifier subséquemment le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision de la gérance."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent quatre-vingt-cinq euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. LAC/2011/30500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100404/40.

(110113697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Opus Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.191.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Opus Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011095669/13.

(110106731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Perinvest (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour PERINVEST (LUX) SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011095671/15.

(110106766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Precical S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 143.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011095672/10.

(110107079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Mac's Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.901.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Mac's Luxembourg, a société anonyme (public limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 152.901 (the "Company").

incorporated on may 4th, 2010 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on May 20th 2010, number 1066.

There appeared

Mac's Convenience Stores Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 305, Avenue Milner, Bureau 400, Toronto, Ontario, Canada, M1B 3V4, duly registered with the Registraire des Entreprises du Québec under number 1165417271 (the "MACs") and 91212738 Québec Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, and registered with the Registraire des Entreprises du Québec under number 1161060372 ("9121" and, together with MACs, the "Shareholders"),

Here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Each of the Shareholders through its proxy holder requests the notary to act that:

The 50,000 non-voting mandatorily redeemable preferred shares (the “Non-Voting MRPS”) and the 50,000 ordinary shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

Each of the Shareholders through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 18 of the Company’s articles of association; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is noted that, as per article 46 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the holder of the Non-Voting MRPS is entitled to vote in any meeting called up upon to deal with, inter alia, the determination of the preferential dividend attached to the Non-Voting MRPS.

It is resolved to amend the right to payment of a preferential and cumulative dividend attached to the class of Non-Voting MRPS, so that, each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, the right to payment of a preferential and cumulative dividend equal to 8.64% (instead of the 8.61% previously provided for) if the aggregate of (i) the nominal value of each of the Non-Voting MRPS and (ii) the share premium amount attached to the Non-Voting MRPS, shall be born automatically to the benefit of the Non-Voting MRPS holder on the profit remaining after the allocation to the legal reserve account of the Company, with effect as of the date hereof.

It is therefore resolved, by unanimous vote of both Shareholders, including in accordance with article 46 of the Law, MACs as holder of the Non-Voting MRPS, to amend article 18 of the Company’s articles of association to read as follows:

“ **Art. 18. Profits.** Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions, as such account is approved by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it may be distributed as follows:

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

After allocation to the legal reserve, out of the remaining profits:

- a right to payment of a preferential and cumulative dividend in the meaning of article 44 (2) of the Law equal to 8.64% of the aggregate of (i) the nominal value of each Non-Voting MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Non-Voting MRPS, is born automatically to the benefit of the Non-Voting MRPS holder (the “Preferential Dividend”). The Preferential Dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year;

- a right to payment of an extraordinary dividend where profits resulting from the repayment of the underlying asset financed by the Non-Voting MRPS and/or the share premium attached to the Non-Voting MRPS before maturity date and/or any late payment of interest as provided for in the underlying asset less 9 bps are realized by the Company is born automatically to the benefit of the Non-Voting MRPS holder (the “Preferential Extraordinary Dividend”).

The remaining profits shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the holders of Ordinary Shares, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.”

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.-Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Mac's Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.901 (la «Société»).

constituée le 4 mai 2010 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1066, du 20 mai 2010.

Ont comparu:

Mac's Convenience Stores Inc., une société dûment incorporée et existant valablement selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 305, Avenue Milner, Bureau 400, Toronto, Ontario, Canada, M1B 3V4, et enregistrée auprès du Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 1165417271 et 9121-2738 Québec Inc., une société dûment incorporée et existant valablement selon les lois de la Province de Québec, ayant son siège social au 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, et enregistrée auprès du Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 1161060372 («9121») et, ensemble avec MACs, les «Associées»),

ici représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les Associées représentées par leur mandataire prient le notaire d'acter que:

Les 50.000 actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les «MRPS Sans Droit de Vote») et les 50.000 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associées ont été préalablement informées.

Les Associées représentées par leur mandataire prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 18 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associées, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est noté qu'en vertu de l'article 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le détenteur des MRPS Sans Droit de Vote se voit conférer un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer, entre autres sujets, sur la fixation du dividende privilégié attaché aux MRPS Sans Droit de Vote.

Il est décidé de modifier le droit à un dividende cumulatif et préférentiel attaché aux MRPS Sans Droit de Vote, de manière à ce que, lors de chaque exercice social, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les actionnaires, naisse automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote un droit, sur les bénéfices restants de la Société après affectation à la réserve légale, à un dividende cumulatif et préférentiel désormais égal 8,64% (et non plus seulement 8,61%) de la somme de (i) la valeur nominale de chaque MRPS Sans Droit de Vote et (ii) la prime d'émission attachée aux MRPS Sans Droit de Vote, avec effet à la date de ce jour.

Il est donc décidé, par vote unanime des Associées, y compris, en application de l'article 46 de la Loi, de MACs en tant que détenteur des MRPS Sans Droit de Vote, de modifier l'article 18 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 18. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les actionnaires, celui-ci sera distribué comme suit:

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

Sur les bénéfices restants, après affectation à la réserve légale:

- un droit à un dividende cumulatif et préférentiel au sens de l'article 44 (2) de la Loi égal à 8,64% de la somme de (i) la valeur nominale de chaque MRPS Sans Droit de Vote qu'il détient et (ii) de la prime d'émission attachée aux MRPS Sans

Droit de Vote (le «Dividende Préférentiel») naît automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote. Le Dividende Préférentiel se calculant quotidiennement sur la base d'une année de 360 jours;

- un droit à un dividende extraordinaire préférentiel lorsque les profits réalisés par la Société résultent du remboursement de l'actif sous-jacent financé par les MRPS Sans Droit de Vote et/ou de la prime d'émission attachée aux MRPS Sans Droit de Vote avant la date d'échéance et/ou de toute pénalité de retard due conformément à l'actif sous-jacent moins 9 bps (points de base) (le «Dividende Extraordinaire Préférentiel») naît automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote.

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société décidant de sa distribution aux détenteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes, a été évalué à environ mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française.

A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22169. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011095407/159.

(110108507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

York Global Finance 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.093.

Extrait des Résolutions des Associés du 20 juin 2011

Les associés de York Global Finance 51 S.à r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- de nommer John Fosina, né le 3 mai 1959 à New Rochelle, New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à One Emerson Point, New Rochelle, 10801 New York (Etats-Unis d'Amérique) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 20 juin 2011 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 05/07/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011095689/16.

(110107433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.543.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

There appeared:

Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

duly represented by Mr. Jacques WIRTZ, trainee lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on May 31st, 2011.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise one or more of his units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first. Exceptionally, the first accounting year begins on the date of the incorporation and ends on December thirty-first of two thousand and eleven (2011).

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand eleven.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by M^e Pierre Metzler, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed manager:

- M^e Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendelf, am neunten Juni,
vor uns, dem unterzeichneten Notar Maître Carlo WERSANDT, Notar, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Me Pierre METZLER, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

vertreten durch Herrn Jacques WIRTZ, Rechtspraktikant, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Luxemburg, am 31. Mai 2011.

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigegeben.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung welche durch das geltende Recht und die vorliegenden Bestimmungen geregelt wird aufzunehmen:

Titel I. Gesellschaftsform - Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“), die den luxemburgischen Gesetzen, und zwar dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der folgenden Satzung unterliegt, gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann an einen beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung und an einen beliebigen Ort innerhalb von Luxemburg-Stadt durch Beschluss der Geschäftsleitung verlegt werden.

Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsleitung eröffnet werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist es, Beteiligungen in jedweder Form in luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften zu halten, das Halten von Anteilen in luxemburgischen oder ausländischen Vermögenstreuhandunternehmen, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Erwerbsformen, sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise, von Aktien, Anteilen, Schuldverschreibungen und anderen Titel jedweder Natur und das Eigentum, Verwaltung, Entwicklung und Leitung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen, bevorzugte Kapitalzertifikate, Schuldscheine und Schuldanerkennungen, konvertierbar oder nicht konvertierbar, innerhalb der Grenzen des Gesetzes ausgeben. Die Gesellschaft kann Unterstützung jedweder Art, Darlehen, Vorschuss oder Garantien den oder zugunsten der Gesellschaften, Treuhandunternehmen oder Unternehmen in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder zugunsten von Gesellschaften welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören, gewähren.

Ein Zweck der Gesellschaft ist es, und als Ziel als solches oder anders, und entweder zur Erzielung von Gewinn oder zur Vermeidung von einem Verlust oder für welchen Zweck auch immer, ob verbunden mit einer Vergütung oder einem Gewinn für die Gesellschaft oder nicht, Währungs- und Zinsgeschäfte oder andere finanzielle oder sonstige Geschäfte

jedweder Art vorzunehmen, einschließlich Geschäfte zum Zwecke, oder geeignet zum Zwecke der Vermeidung, Reduzierung, Minimierung des, Absicherung gegen das oder auf andere Art der Verwaltung des Risikos eines jeglichen Verlusts, Kosten, Aufwendung oder gesteigerte oder zu erwartende Haftung mittelbarer oder unmittelbarer Natur, resultierend aus jedwedem Wechsel eines jedweden Zinssatzes oder eines Währungswechselkurses oder des Preises oder Wertes eines Vermögens, Aktiva, Produktes, Index oder Verantwortung oder aus jedwedem anderen Risiko oder Faktor welches die Geschäftsinteressen der Gesellschaft betreffen, einschließlich, aber nicht begrenzt auf Transaktionen, sei es in Gestalt von Erwerb, Verkäufen oder sonst wie, in fremder oder irischer Währung, Platzgeschäfte und andere Devisen- und Kursgeschäfte, caps, floors und collars, Termingeschäfte, Optionen, Tauschgeschäfte und jede anderen Vereinbarungen zur Absicherung von Währungszinssraten und solch andere Instrumente welche vergleichbar oder abgeleitet von einem der vorhergenannten Instrumenten sind.

Die Gesellschaft kann alle vorgenannten Geschäfte oder ein jedes oder mehrere hiervon, als getrenntes oder separates Geschäft oder aber als Hauptgeschäft betreiben, jedwede Tätigkeit betreiben im Produktionsbereich oder in einem anderen Bereich, für welche die Gesellschaft geeignet zu sein scheint, zufrieden stellend ausführen zu können, in Verbindung mit dem oben genannten oder einem der oben genannten Zwecken oder mit Sicht direkt oder indirekt den Wert des Vermögens der Gesellschaft oder ihre Rechte zu verstärken oder sie rentabler zu gestalten.

Die Gesellschaft kann als Geschäftsführer, Berater, Aufsichtsbeauftragter und als Beauftragter anderer Gesellschaften oder Unternehmen fungieren, und, für diese Gesellschaften oder Unternehmen, ob geschäftsführende, beratende, technische, im Erwerb oder im Verkauf oder andere Dienstleistungen tätigen, und in Vereinbarungen eintreten, wenn und soweit diese notwendig oder ratsam sind in Bezug auf das Vorgehende.

Generell, kann sie kann sämtliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen ergreifen, sowie jede Handlungen ausführen, welche sie für die Verfolgung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes als notwendig erachtet.

Titel II. Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einen Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).

Art. 6. Jede ordnungsmäßige Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter darstellen. Sie wird die weitestgehenden Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die anderen Bestimmungen dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschaft herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei einer Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils auszusetzen, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung eines Anteils der Aktiva und des Gewinns der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Geschäftsanteilen.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter sämtliche Rechte der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, welche im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, in ein Protokoll aufgenommen oder schriftlich abgefasst.

Nichtsdestotrotz ist diese letzte Regelung nicht anwendbar auf laufende Geschäfte, die unter normalen Bedingungen eingegangen werden.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nicht-Gesellschafter benötigt die in einer Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung von Gesellschaftern die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren. In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Ehepartner erfolgt.

Es ist der Gesellschaft erlaubt, ihre eigenen Gesellschaftsanteile zu erwerben.

Art. 10. Der Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des Alleingesellschafters oder eines Gesellschafters haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen nicht aus keinem Grund und in keinem Fall Siegel an das Gesellschaftsvermögen anbringen.

Titel III. Verwaltung

Art. 12. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein brauchen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welche auch die Befugnisse, das Entgelt und die Dauer des Mandats bestimmen.

Art. 13. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein braucht und der verantwortlich für die Abfassung der Sitzungsprotokolle der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringlichen Fällen, wobei dann die Art des Dringlichkeitsfalles in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss. Auf die Einberufung kann schriftlich per Brief, Fax oder Email durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, welcher vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung der Geschäftsführung vertreten lassen, indem er schriftlich per Brief, Fax oder Email einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt oder kann mittels Telefonkonferenz an der Sitzung teilnehmen.

Abstimmungen können auch schriftlich per Brief, Fax oder Email durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn zumindest eine Mehrheit von Geschäftsführern bei der Sitzung anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der Stimmen der bei einer Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterzeichnet wurden, haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, über die bei Sitzungen der Geschäftsführung abgestimmt wurde.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von deren Vorsitzendem unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den vorübergehenden Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Kopien und Auszüge solcher Sitzungen, die zur Vorlage in Rechtsangelegenheiten oder in sonstiger Weise vorgelegt werden, werden durch den Vorsitzenden, den Sekretär oder zwei Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 15. Die Geschäftsführung verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung.

Der Geschäftsführer/ Rat der Geschäftsführer kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, ohne vorherigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, an einen oder mehrere Geschäftsführer, an einen Prokuristen oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen beraten und mit den Befugnissen ausgestattet sind, die von der Geschäftsführung festgelegt werden. Die Geschäftsführung kann außerdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Beauftragte und Angestellte bestellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von 2 (zwei) Geschäftsführern, durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die einzelne Unterschrift einer jeden Person, die von der Geschäftsführung berechtigt wurde, Dritten gegenüber verpflichtet.

Art. 17. In der Ausübung ihres Mandats sind die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gesellschaftergründung und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausend und elf (2011).

Art. 19. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung stellt.

Von dem Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung der gesetzlichen Rücklage endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. die Geschäftsführung stellt einen Zwischenabschluss auf,
2. dieser Zwischenabschluss weist einen Gewinn, einschließlich der übertragenen Gewinne, auf,
3. die Entscheidung Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren wird anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter gefasst,
4. Die Zahlung erfolgt, nachdem die Gesellschaft die Sicherheit erhalten hat, dass Rechte der Gläubiger der Gesellschafter nicht berührt werden.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche oder juristische Personen sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht durch die Regelungen der vorliegenden Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Zeichnung und Auszahlung

Alle Gesellschaftsanteile sind vollständig von Herrn Pierre Metzler, vorgenannt, gezeichnet worden, und wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500.-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber der Nachweis dem unterzeichneten Notar erbracht wurde.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar gibt hiermit an, beglaubigt und ausdrücklich vermerkt zu haben, dass die aufgezählten Bedingungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hier erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen jedweder Art, welcher der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900.-) abgeschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hat der Alleingesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital repräsentiert, vertreten wie vorbenannt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse;
2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf ein (1) festgelegt;
3. Die folgende Person wird zum alleinigen Geschäftsführer ernannt:

Herr Pierre METZLER, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg am 28. Dezember 1969, professionell wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten, handelnd wie vorerwähnt, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: J. WIRTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2011. LAC/2011/27095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085485/392.

(110095798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Compradore S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 29.471.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 11 juillet 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Welf Georg ATZBERGER, Administrateur, chef d'entreprise, Hüblstrasse 24, CH-8165 Oberweningen, Suisse;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 11 juillet 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pour COMPRADORE S.A., SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011098255/22.

(110111405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Kif Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 161.960.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme "VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76279, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "KIF SOLUTION S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et

les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle. La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^e vendredi du mois de juin à 10.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de

25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, né le 30 juin 1957 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L 1851 Luxembourg, 46a, Boulevard J. F. Kennedy, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51203, est appelée aux fonctions de commissaire.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 5) Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. LAC/2011/30490. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096141/222.

(110109095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Prochalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2154 Luxembourg, 4, Square Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 153.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 06.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011095673/10.

(110106772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Solar Puglia I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Javier Romero Ledesma.

Référence de publication: 2011095675/10.

(110106733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.